



La conciliation médicamenteuse a pour but de sécuriser la prise de votre traitement à l'entrée et à la sortie de l'hôpital.



Actuellement, au CHPC

Le pharmacien de l'hôpital concilie les traitements :

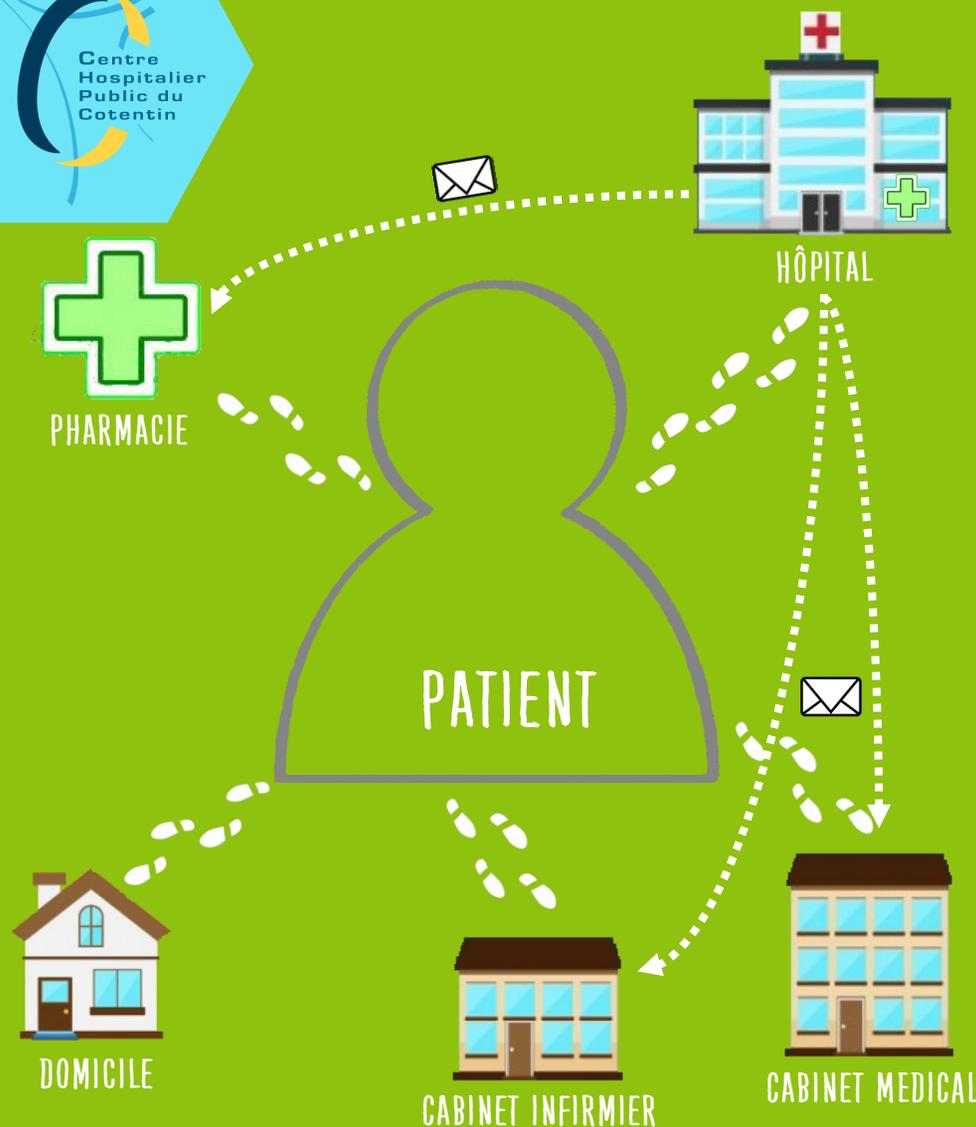
- ◆ Des patients de plus de 80 ans
- ◆ Sur demande médicale

## Contact

### Equipe de conciliation

- ◆ Justine POTAUFEU, Pharmacien assistant
- ◆ Florence BANNIE, Pharmacien
- ◆ Astrid LECARDONNEL, Pharmacien

Secrétariat : 02 33 20 75 49 - Fax : 02 33 20 76 84



# LA CONCILIATION DES TRAITEMENTS MÉDICAMENTEUX

# La conciliation des traitements médicamenteux menée par le pharmacien

Pourquoi ?



130 000 hospitalisations seraient dues aux effets indésirables évitables des médicaments. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a donc lancé cette initiative pour tenter de limiter le phénomène\*.



C'est quoi ?



C'est une « enquête » sur les médicaments que vous prenez à la maison (prescrits par un médecin ou non) pour faire le bilan avec le **médecin** hospitalier.



Comment ?



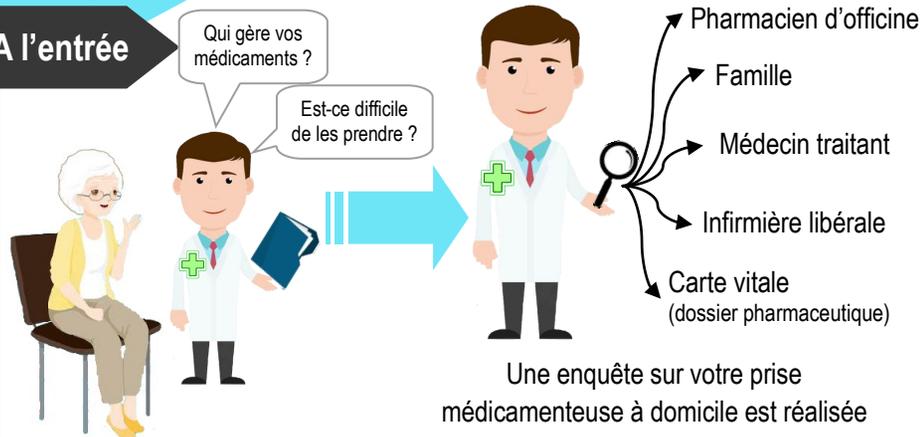
En ayant sur vous :

- Vos dernières ordonnances en cours
- Votre carte vitale
- Les coordonnées de votre pharmacie habituelle

**Vous rencontrerez le pharmacien de l'hôpital.**

## En pratique

A l'entrée



Un **bilan** médicamenteux est transmis au médecin du service

Le pharmacien et le médecin discutent pendant l'hospitalisation des **modifications** de votre traitement habituel

A la sortie



Un document est transmis à votre pharmacie habituelle, votre médecin traitant et votre infirmière libérale si besoin. Il doit permettre une information claire et précise sur les **modifications de traitement**.

Pour toute question, vous pouvez demander à revoir le **pharmacien de l'hôpital**

PLAN DE PRISE DES TRAITEMENTS

Nom :  
Prénom :  
Date de naissance :

MEDICAMENTS A CONTINUER APRES L'HOSPITALISATION :

MEDICAMENT	MATIN	MIDI	SOIR

Un **plan de prise** simplifié pourra vous être remis ainsi qu'à votre famille afin de vous aider dans la prise quotidienne de vos médicaments